

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 DECEMBRE 2022 A 19h30

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Claude FERRER, Maire.

Etaient Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Bernard REMEDI, Michèle AURIOL, Linda BINI, Ghislaine PALAU

Absents excusés : Jean-Michel FITE a donné procuration à Philippe MOLY, Francis VILA a donné procuration à Claude FERRER, Francine BORRAT a donné procuration à Michèle AURIOL, Alain PERRARD, Christian DUNYACH, Elisa TELL.

Secrétaire de séance : Paule GORCE

Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	12	0	0

Les points suivants ont été traités :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3 - MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des modifications à effectuer sur le budget de la Mairie afin de permettre le paiement des entreprises avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'adopter les modifications de crédits suivantes

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D60631 Fournitures d'entretien		15 000 €
D6226 honoraires		38 000 €
D678 Autres charges exceptionnelles	38 000 €	
D6411 Personnel titulaire	24 000 €	
D6574 subventions aux associations		24 000 €
R6419 Remb. Rémunérations personnel		15 000 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT	Recettes 15 000 €	Dépenses 15 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
R10222 FCTVA		63 850.98 €
R10223 Taxe d'aménagement		7 303.33 €
R238-320 Avances sur immobilisations		36 194.52 €
R1321 Subvention d'état		15 853.00 €
R1323-328 Subv départementale		795.58 €
D2313-320 Réhabilitation la Bernède		28 970.00 €
D238-320 Réhabilitation La Bernède	28 970.00 €	

D10228 Dotations fonds divers réserves		123 997.41 €
TOTAUX INVESTISSEMENTS	Recettes 123 997.41 €	Dépenses 123 997.41 €

VENTE DE TERRAINS A LAS HORTES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 septembre 2021 il avait été décidé de vendre les parcelles AC456 et AC459 au lieu-dit Perella Sud, il propose que soit rajoutée la parcelle attenante cadastrée AC220 d'une superficie de 350 m², pour le même prix de vente.

Le conseil municipal, considérant que la parcelle AC220 est très escarpée,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- Le mettre en vente les parcelles AC456 (582 m²), AC 459 (456m²) et AC220 (350 m²) pour la somme totale de 40 000 € ;
- De désigner Maître DENAMIEL, Notaire associé à Arles sur Tech pour établir l'acte de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES POUR L'EMPRISE DE LA ROUTE DU MIR

1/ AVEC LE GFA D'ELEVEURS DE BOVINS DU ROUSSILLON – représenté par Julien CASAS

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de bornages et divisions parcellaires a été fait pour permettre de récupérer l'emprise de routes communales qui ne sont pas encore répertoriées.

En ce qui concerne la route du Mir, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles suivantes : E958 d'une superficie de 3a54ca– 4a60ca dans les parcelles E598 et E599 – E963 d'une superficie de 2ca – 5a11ca dans les parcelles E603 - E604 et 610 – E965 d'une superficie de 1a46ca – E612 d'une superficie 64ca - 10a27ca dans les parcelles E615 et E 616 – E970 d'une superficie de 11a23ca appartenant au GFA d'éleveurs bovins du Roussillon représenté par M. Julien CASAS

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus décrites appartenant au GFA d'éleveurs bovins du Roussillon représenté par M. Julien CASAS
- De désigner Me DENAMIEL Pauline, Notaire associée à Arles sur Tech pour établir l'acte d'acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

2/ AVEC L'INDIVISION MORERE / SUSPLUGAS représentée par M. Pierre MORERE

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de bornages et divisions parcellaires a été fait pour permettre de récupérer l'emprise de routes communales qui ne sont pas encore répertoriées.

En ce qui concerne la route du Mir, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique une partie des parcelles suivantes : 3a37ca de la parcelle E546 – 8a15ca de la parcelle E547 – 4a94ca de la parcelle E550 – 5a83ca des parcelles E581 et E582 – appartenant à l'indivision MORERE / SUSPLUGAS représentée par M. Pierre MORERE

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus décrites appartenant à l'indivision MORERE / SUSPLUGAS représentée par M. Pierre MORERE
- De désigner Me DENAMIEL Pauline, Notaire associée à Arles sur Tech pour établir l'acte d'acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

3/ AVEC M. COSTA Eric

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de bornages et divisions parcellaires a été fait pour permettre de récupérer l'emprise de routes communales qui ne sont pas encore répertoriées.

En ce qui concerne la route du Mir, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle suivante : E961 d'une superficie de 22ca appartenant à M. COSTA Eric.

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle ci-dessus décrites appartenant à M. COSTA Eric
- De désigner Me DENAMIEL Pauline, Notaire associée à Arles sur Tech pour établir l'acte d'acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

4/ AVEC M. René-Marc BINI

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de bornages et divisions parcellaires a été fait pour permettre de récupérer l'emprise de routes communales qui ne sont pas encore répertoriées.

En ce qui concerne la route du Mir, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique une partie des parcelles suivantes : E952 d'une superficie de 7a15ca – E955 d'une superficie de 3a51ca appartenant M. René-Marc BINI

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus décrites appartenant M. René-Marc BINI
- De désigner Me DENAMIEL Pauline, Notaire associée à Arles sur Tech pour établir l'acte d'acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

5/ AVEC M. Pierre MORERE

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de bornages et divisions parcellaires a été fait pour permettre de récupérer l'emprise de routes communales qui ne sont pas encore répertoriées.

En ce qui concerne la route du Mir, il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique une partie des parcelles suivantes : 1a25ca de la parcelle E914 – 16a53ca de la parcelle E916 appartenant M. Pierre MORERE

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus décrites appartenant M. Pierre MORERE
- De désigner Me DENAMIEL Pauline, Notaire associée à Arles sur Tech pour établir l'acte d'acquisition
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations qui en ont fait la demande

Association	Objet	Montant attribué
Els Amics de la Sardana	Organisation de la fête catalane et apprentissage de la sardane	800 €
Velles Pedres i Arels	Revue Costabona	1 200 €
Casa Macià	Promotion des fets de Prats de Mollo	1 500 €

Le Conseil Municipal après délibération,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'attribuer les subventions aux associations telles que décrites ci-dessus

SUBVENTION AU BUDGET CINEMA DEFICITAIRE EN 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif de la Mairie, une somme avait été inscrite au compte 6521 « déficit des budgets annexes », correspondant au déficit constaté fin 2021 au budget Cinéma (44 788.28 €).

Monsieur le Maire propose que cette somme soit versée, considérant que le budget Cinéma ne peut se permettre d'appliquer des tarifs exorbitants afin de réduire le déficit ;

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- De verser la somme de 44 788.28 € au budget annexe Cinéma le Nouveau Palace
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le plan de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments avait été établi lors de la séance du 16 Juin 2022.

Vu la hausse des prix, les devis ont été réactualisés et le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 409 521.20 € HT soit 491 425.44 € TTC.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement soit modifié ainsi qu'il suit :

Montant prévisionnel de la dépense HT	409 521.20 €
Subvention Etat	184 285 €
Subvention Région	81 904 €
Subvention Département ADES (déjà attribuée)	60 568 €
Autofinancement ou emprunt	82 764 €

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
9	12	12	0	0

DECIDE :

- D'approuver le nouveau plan de financement et charge Monsieur le Maire de demander les aides auprès de l'Etat et la Région
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

TOUR DE TABLE

Claude FERRER

- Rappelle quelques dates :
 - Demain Noël de l'école à 13h et de la Mairie à 18h
 - vœux du Maire le 14 janvier à 18h au Foyer Rural
 - Repas des Aînés le 28 janvier à 12H au Foyer rural
- Le PAHT s'est réuni, le comité syndical du GECT a renouvelé la présidence – Nouvelle Présidente pour 2 ans Mme Marie COSTA, Maire d'Amélie-les Bains. Au départ 24 communes françaises et 6 communes du Sud, 13 communes du Sud ont adhéré, ce qui porte le nombre total à 43.
- UNESCO : Une délégation s'est rendue au Maroc pour défendre le dossier de classement des fêtes de l'ours au patrimoine immatériel de l'UNESCO. 3 jours d'intense émotion.
- Le 18 décembre : M. Xavier LEGRIS va venir pour un repérage en vue de tourner une série sur le Vallespir (Arles – Prats – Camprodon – Mollo)
- Les 18 et 19 janvier : Nous recevons M. Albert CROESI conseiller interministériel auprès du Ministre d'Etat en charge du cadre de vie et des relations avec les usagers afin de préparer la délégation qui doit se rendre les 9-10-11 juin à la foire exposition de Monaco.
- A reçu le colonel de Gendarmerie, ainsi que le commandant : Il pourrait y avoir 7 gendarmes de plus sur le Haut Vallespir en alternance et qui se déplaceront sur tout le territoire.
- Le 21 décembre : préparation du dossier pour l'inscription au label « plus beaux villages de France ».

Bernard REMEDI

- A participé avec Philippe MOLY et Jeanne MAISON aux assises du thermalisme français. Il est ressorti qu'il faut que tous les acteurs du thermalisme doivent se réunir afin d'obtenir des remboursements thermaux de plus courte durée (8, 10 jours) avec des diversifications dans les soins. Les moyens de transport et de communication restent un gros problème.

Jeanne MAISON

- Ecole : il faudra recevoir la directrice après les fêtes
- Il faut avoir une réflexion sur les assistances sociales
- Rappelle que samedi 18 il y a le père Noël, les soupes
- Le piano de l'école de musique sera déplacé

Patrick DORANDEU

- Déploiement de la Fibre : les travaux avancent bien – en Janvier le secteur de St Sauveur va être traité – il faudra communiquer sur la nécessité d'avoir une adresse postale à jour

- Sentiers Canigo Grand site : Un itinéraire transfrontalier est à l'étude, 40 personnes des 2 côtés de la frontière vont entreprendre le balisage ... La CCHV a mis en place tous les tracés GPS dématérialisés

Paule GORCE

- Fait part des aménagements apportés au cimetière
- Rapport sur la réunion avec EDF : le contrat de collaboration avec EDF pour la maintenance et le suivi de la centrale tombe à échéance en janvier, il faut réaliser un petit appel d'offres pour le renouvellement. Il faut penser au prochain renouvellement du droit d'eau ; quelques travaux à faire : espacement du dégrilleur et trou dans le clapet.
- Rapport sur la réunion avec LLUM : les frais d'éclairage public ont baissé d'un tier, les bâtiments ont également baissé leur consommation (période covid) - Territoire énergie positive : doit faire le point et répertorier tout ce qui a été fait (chalet les Conques, Usine Guiu, Travaux SEM...)

Linda BINI

- Fait le point sur le site intramuros

Philippe MOLY

- A vu avec Rémy Lorenzelli les prochains dossiers pour l'année à venir : classement des routes d'intérêt général ; renouvellement de tous les contrats d'assurance ; renouvellement des marchés de fourniture d'électricité ; marché centrale électrique avec EDF ; station essence ; piscine voir d'autres financements ; école et mairie finir tous les diagnostics ;
- Maison de santé : n'ouvrira pas avant le 15 janvier 2023

Ghislaine PALAU

- Enlever arbre coupé et laissé sur le parking de ND du Coral : le Gérant doit faire un courrier à la famille Coste
- Bas-côtés de la route à entretenir
- La Capalette est à la chapelle
- La messe de minuit aura lieu à 18h.